

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 09038

Société : LAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HASSAD

ARNEL HAD

Date de naissance :

23.05.1962

1216492

Adresse :

Mabituelle

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Zineb LAZRAK
SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE
Angle My Youssef & Rue Nadour, 6ème étage
N° 5, Casablanca - Tél. : 05 22 47 53 90
INPS : 091104502

Date de consultation :

10.01.2023

Age:

Nom et prénom du malade :

HASSAD ABDELHAK

Lien de parenté :

Lui-même

Copjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Consultation ophtalmologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS
OUZAACHA
25 JAN. 2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIBES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Capot et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/01/2012	CS + FO	350 J.H.		 Dr. CHEB LAZAKA LISTE EN OPHTALMOLOGIE 5, Casablanca - TAI - 05115 NPE 00115

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
AYAD EL KHAOULA INPE: 065023958 102 Bis Rue 50 Hay Mly. Abdellatif Ain Chock Casablanca 204.	26/01/2023					K-Optic AYAD EL KHAOULA INPE: 065023958 102 Bis Rue 50 Hay Mly. Abdellatif Ain Chock Casablanca 204.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



FACTURE

N° 003405

Casablanca le: 26/01/2023

Mr (e) : HASSID Abdellah

N° de Nomenclature : 428

Docteur : 211VB LAZPAK

1 Monture : <i>gatineau</i>		1000,00
2 Verres : <i>Progressif 100% AA</i>		
Vision de loin :		
OG -0,60		1800,00
OD +0,70		1800,00
ADD +2,20		
	TOTAL	4000,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre mille dir

K-One Optic

Ayad EL Khaoula

INPE: 095023958

102 Bis Rue 50 Hay Mly. Abdellah

Ain Chock Casablanca

RC :436474, IF :31900763, TP :34000981, ICE :002270067000066, INPE :095023958

AYAD EL Khaoula

INPE : 095023958

DR ZINEB LAZRAK

SPÉCIALISTE EN OPHTALMOLOGIE

Lauréat de faculté de médecine de casablanca
Ex medecin attachée à l'hôpital universitaire de Brest
Ex medecin attachée à Cheikh Khalifa
Chirurgie de la cataracte
Ophtalmologie pédiatrique
Chirurgie refractive
Contactologie
Maladies rétinienne
Angiographie numérisée
OCT - Laser - Topographie cornéenne
Agrémentée contrôle permis de conduire



الدكتورة زينب الأزرق

اختصاصية طب و جراحة العيون

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي ببرست فرنسا

طبيبة سابقة بمستشفى الشيخ خليفة

جراحة الجلاة

طب عيون الأطفال

تصحيح البصر

العدسات اللاصقة

أمراض الشبكية

فحص و تصوير شبكة العين

اللазر - فحص القرنية

فحص و تصوير العين

10 janvier 2023

Casablanca le :

Mr. HASSID Abdelhak

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques Antireflets

VL : OD = - 0.50

OG = + 0.50

VP : ODG = Add : + 2.25

Dr. ZINEB LAZRAK
SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE
N°5 , Casablanca - Tel. : 05 22 47 53 50
INPE : 0691184507
102 Bis Rue 50 Hay My. Abdellaoui
Ain Chock Casablanca 2041
Optic

Dr. ZINEB LAZRAK
SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE
Angle Mly Youssef & Rue Nadour 3ème étage
INPE : 0691184507

ملتقى شارع مولاي يوسف و زنقة النادود الطابق الثالث رقم 5 (قرب رونو) - الهاتف : 0522 47 53 90

Angle Bd.Moulay Youssef & Rue Nadour 3ème Etage N°5 (à côté de renault) - Casablanca - Tél. : 0522 47 53 90

البريد الإلكتروني : Urgence : 0660 46 15 70 - Email : dr.lazrakzineb@gmail.com

DR ZINEB LAZRAK

SPÉCIALISTE EN OPHTHALMOLOGIE

Lauréat de faculté de médecine de Casablanca
Ex médecin attachée à l'hôpital universitaire de Brest
Ex médecin attachée à Cheikh Khalifa
Chirurgie de la cataracte
Ophtalmologie pédiatrique
Chirurgie réfractive
Contactologie
Maladies rétinienne
Angiographie numérisée
OCT - Laser - Topographie cornéenne
Agrémentée contrôle permis de conduire



الدكتورة زينب الأزرق

اختصاصية طب و جراحة العيون

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

طبيبة سابقة بالمستشفى الجامعي ببرست فرنسا

طبيبة سابقة بمستشفى الشيخ خليفة

جراحة الجلاة

طب عيون الأطفال

تصحيح البصر

العدسات اللاصقة

أمراض الشبكية

فحص و تصوير شبكي العين

اللазر - فحص القرنية

اللaser - فحص القرنية

10 janvier 2023

Casablanca le :

Mr. HASSID Abdelhak

1/ VISIONLUX COLLYRE

1 goutte 3 fois par jour et à la demande, dans les deux yeux, pendant 2 Mois

Dr. Zineb LAZRAK
SPÉCIALISTE EN OPHTHALMOLOGIE
N°5, Angle Mly Youssef & Rue Nadou
INPE : 091-34507 2247 3330

ملتقى شارع مولاي يوسف و زنقة النادود الطابق الثالث رقم 5 (قرب رونو) - الهاتف : 0522 47 53 90

Angle Bd.Moulay Youssef & Rue Nadou 3^{ème} Etage N°5 (à côté de renault) - Casablanca - Tél. : 0522 47 53 90

البريد الإلكتروني : Urgence : 0660 46 15 70 - Email : dr.lazrakzineb@gmail.com